



ACCEPTATION DES RISQUES ÉCOLE SUR NEIGE 2026-27

RECONNAISSANCE DES RISQUES :

La pratique du ski et de la planche à neige comporte des risques inhérents, peu importe le niveau de supervision du moniteur et le niveau d'habileté de l'élève, risques que je reconnais et accepte;

RESPONSABILITÉ DE L'ÉLÈVE :

Il est de la responsabilité de l'élève de respecter les consignes et de mettre en pratique les enseignements reçus du moniteur;

Il est de la responsabilité de l'élève de respecter la signalisation et d'agir de façon sécuritaire;

RESPONSABILITÉ DU PARENT/TUTEUR/RESPONSABLE ou PARTICIPANT :

Le parent/tuteur/responsable ou participant a la responsabilité de s'assurer que l'équipement de ski ou de planche à neige de l'élève est adéquat, sécuritaire, en bon état et vérifié régulièrement;

Le port du casque est recommandé par l'école de ski;

Le parent/tuteur/responsable ou le participant a la responsabilité de divulguer à l'école et au moniteur toute condition médicale préexistante de l'élève susceptible d'avoir un impact sur la pratique du ski/planche à neige et des risques inhérents;

SUPERVISION :

Je reconnais que le ski/planche à neige se pratique sur une grande superficie ce qui implique que le moniteur n'est pas à proximité de son/ses élève(s) à tout moment, ni ne peut intervenir directement en tout temps;

Le moniteur ne peut avoir en tout temps de contact visuel avec son/ses élève(s);

COURS DE GROUPE:

Dans le cadre d'un cours de groupe, l'attention du moniteur est divisée entre les élèves et le moniteur ne peut porter son attention sur un élève en particulier à tout moment;

Dans le cadre d'un cours de groupe, l'élève pourrait être amené à emprunter les remontées mécaniques sans la présence de son moniteur dans la même chaise (coordination à l'embarquement);

ACCEPTATION :

Je reconnais que la pratique du ski/planche à neige et l'utilisation des remontées mécaniques comportent des risques et dangers inhérents et accepte d'assumer l'entière responsabilité pour tout dommage corporel, moral ou matériel résultant des risques ou dangers inhérents et accepte de libérer et exonérer l'école de ski de toute responsabilité pour tout dommage corporel, moral ou matériel pouvant en découler;

PRISE DE PHOTOS :

L'équipe de Vallée-Bleue prend régulièrement des photos ou capte des images à des fins de promotion, publicité ou publication publique. Par la présente, je reconnais que le participant mentionné ci-haut puisse apparaître sur ces photos ou images et autorise Mont Vallée-Bleue à les utiliser, et ce, sans aucune rémunération.

Le contrat ayant donné lieu au présent cours offert par l'École sur neige Vallée-Bleue est assujéti (1) d'élire domicile au Québec dans le district judiciaire de la station de ski qui sera le forum de toute réclamation, et (2) que les lois du Québec s'y appliqueront



ACCEPTANCE OF RISKS – SNOW SCHOOL 2026–27

ACKNOWLEDGEMENT OF RISKS:

I acknowledge and accept that skiing and snowboarding involve inherent risks, regardless of the level of supervision provided by the instructor or the participant's skill level.

PARTICIPANT RESPONSIBILITIES:

The participant is responsible for following instructions and applying the techniques and teachings provided by the instructor.

The participant is responsible for obeying all signage and acting in a safe manner.

PARENT/GUARDIAN/RESPONSIBLE PARTY OR PARTICIPANT RESPONSIBILITIES:

The parent/guardian/responsible party or participant is responsible for ensuring that the participant's ski or snowboard equipment is appropriate, safe, in good condition, and regularly inspected.

Helmet use is recommended by the ski school.

The parent/guardian/responsible party or participant is responsible for disclosing to the school and the instructor any pre-existing medical condition that could affect the participant's ability to ski or snowboard and the associated inherent risks.

SUPERVISION:

I acknowledge that skiing and snowboarding take place over a large area, which means that the instructor may not be in close proximity to the participant(s) at all times and may not be able to intervene directly at all times.

The instructor may not maintain visual contact with the participant(s) at all times.

GROUP LESSONS:

In a group lesson setting, the instructor's attention is divided among the participants and cannot be focused on one participant at all times.

During group lessons, participants may be required to use ski lifts without the instructor being seated on the same chairlift (boarding coordination purposes).

ACCEPTANCE:

I acknowledge that skiing, snowboarding, and the use of ski lifts involve inherent risks and dangers, and I agree to assume full responsibility for any bodily injury, moral damages, or property damage resulting from such inherent risks or dangers. I further agree to release and discharge the ski school from any liability for any bodily injury, moral damages, or property damage that may result therefrom.

PHOTO CONSENT:

The Vallée-Bleue team regularly takes photographs and captures images for promotional, advertising, or public publication purposes. By signing this document, I acknowledge that the participant named above may appear in such photographs or images and authorize Mont Vallée-Bleue to use them without compensation.

The agreement relating to the course offered by the Vallée-Bleue Snow School shall be subject to: (1) the election of domicile in Québec, in the judicial district where the ski resort is located, which shall be the forum for any claim; and (2) the application of the laws of Québec.